

Service instructeur
Service d'Aménagement des Rivières

N° CP-2012-10-6-16

Service consulté

**PROGRAMME DEPARTEMENTAL D'AMENAGEMENT DE RIVIERES
C414 C214 C114
APPROBATION DES OPÉRATIONS 2012
ET DÉLÉGATION DE LA MAÎTRISE D'OUVRAGE AU DÉPARTEMENT
SUBVENTIONS AUX COLLECTIVITÉS**

Résumé : Dans le cadre du programme d'aménagement des rivières 2012 (4 500 000 €), il vous est proposé d'approuver 4 nouveaux programmes de travaux pour un montant total de 542 000 € TTC et d'en confier la maîtrise d'ouvrage au Département. Par ailleurs, 3 nouvelles opérations subventionnables sont à inscrire pour un montant de subventions de 70 165 € et il est nécessaire de lever la déchéance d'un dossier relatif à des travaux de renaturation le long de l'Ill pour un montant de 28 000 €.

1. Aménagement de Rivières 2012 - Travaux sous maîtrise d'ouvrage du Département (Annexe 1)

Programme C414 Nature 45411

Dans le cadre de l'autorisation de programme de 4 500 000 € votée par l'Assemblée Départementale pour 2012 (rapport au Conseil Général N° CG-2011-5-6-1), 4 nouveaux programmes de travaux sont présentés par les syndicats mixtes de rivières ou d'autres collectivités. Ces travaux d'aménagement hydraulique, détaillés en annexe 1, représentent un montant global de 542 000 € TTC répartis de la façon suivante :

Appellation du Maître d'Ouvrage	Montant du programme
SI Dollerbäechlein	203 500 € TTC
SIVOM de Mulhouse	131 500 € TTC
SMARL (Largue)	15 000 € TTC
Durmenach	192 000 € TTC
TOTAL	542 000 € TTC

Les maîtres d'ouvrage de ces opérations souhaitant déléguer la maîtrise d'ouvrage de ces 4 programmes de travaux au Département, je vous propose d'accepter d'assurer cette maîtrise d'ouvrage.

Conformément à la délibération du Conseil Général n° CG-2009-5-6-1, il vous est proposé de souscrire avec ces maîtres d'ouvrage une convention de mandat prévoyant le versement d'un acompte à hauteur de 50 % de la quote-part du maître d'ouvrage au démarrage du programme de travaux et le versement du solde sur présentation des factures justificatives.

Le montant total programmé à ce jour avec ces opérations serait de 4 166 100 €, l'autorisation de programme 2012 s'élevant à 4 500 000 €. Il vous est proposé d'inscrire ces 4 opérations au Programme d'Aménagement de Rivières 2012 et de donner un avis favorable pour lancer la consultation des entreprises et les procédures de marchés nécessaires à la réalisation des programmes sous maîtrise d'ouvrage Départementale dont la maîtrise d'œuvre sera assurée par le Service Aménagement des Rivières.

Les travaux réalisés pour le compte de tiers font l'objet d'une recette auprès de la collectivité qui nous délègue la maîtrise d'ouvrage et nous récupérons également du Fonds de compensation de la TVA (FCTVA).

Par ailleurs, 3 opérations sont éligibles à une subvention de l'Agence de l'Eau au titre de la renaturation, à hauteur de 50 % de leur montant hors taxe, soit 220 000 €.

Les recettes attendues pour ce programme s'élèvent donc à environ 445 000 €.

Le coût prévisionnel pour le Département s'établit ainsi à 97 000 €.

2. Aménagement de Rivières 2012 – Travaux à subventionner (Annexe 2)

Programme C214 Nature 204142, 20422 et 204152 ou 204151

Lors du budget primitif 2012 (rapport au Conseil Général N° CG-2011-5-6-1), le Conseil Général a arrêté une autorisation de programme de 600 000 € pour les subventions à allouer aux collectivités pour les aménagements de rivières.

Il est proposé aujourd'hui de valider l'instruction et l'éligibilité des 3 nouveaux dossiers présentés en annexe 2 pour un montant de subvention de 70 165 €.

Ces travaux répondent aux critères d'éligibilité du Département en matière d'Aménagement de Rivières. Il s'agit :

- de travaux de lutte contre l'érosion à LAUTENBACH (ARC11197) ; nature 204142 ;
- d'une étude préalable à des travaux de renaturation sur le Dollerbaechlein à WITTENHEIM (ARC11200) ; nature 204142 ;
- de travaux d'aménagement d'un bassin de rétention pour limiter les coulées de boues à ZILLISHEIM (ARC11203) ; nature 204142.

Ces travaux ont préalablement été inscrits au programme GERPLAN des Communautés de Communes correspondantes.

Le montant total des opérations retenues au programme 2012, en incluant les 3 dossiers ci-dessus, serait de 168 455,00 € qui sont couverts par l'autorisation de programme 2012 s'élevant à 600 000 € (Programme C214 Chapitre 204 fonction 61, nature 204142).

Prorogation de dossiers de subventions

Le Syndicat Mixte de l'Ill a réalisé d'importants travaux de restauration des ripisylves de l'Ill entre WALDIGHOFFEN et COLMAR (ARC11128). La Commission Permanente avait attribué pour ces travaux une subvention de 91 000 € le 25 avril 2008.

Ces travaux écologiques se sont déroulés sur 4 années, en 2009, 2010, 2011 et 2012, le suivi des plantations devant être assuré pendant au moins 3 ans pour qu'elles survivent dans un contexte très concurrentiel de plantes invasives (Acacias, Balsamines et Renouées). Les dernières factures ont été présentées par les entreprises d'insertion qui assurent ces travaux en juillet 2012 et le Syndicat sollicite le solde de cette aide.

Il faut préciser que le Syndicat Mixte de l'Ill a obtenu une aide de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse à hauteur de 50 % du montant du programme, revu à la baisse à 80 000 € HT. De ce fait l'opération se soldera à 28 000 € au lieu des 91 000 € attribués en 2008.

Compte tenu des justifications techniques apportées ci-dessus et de la forte diminution du montant de l'aide à accorder, il est proposé de proroger la subvention attribuée en 2008 jusqu'au 31 décembre 2012, pour permettre d'honorer le solde demandé par le Syndicat Mixte de l'Ill.

Au vu de ce qui précède, je vous propose de :

- de décider de l'opportunité et d'approuver pour 2012 en aménagement de rivières les 4 programmes exposés dans le rapport, pour un montant de 542 000 € TTC, de déléguer la maîtrise d'ouvrage de leur exécution au Département et d'affecter les autorisations de programme correspondantes. Les dépenses seront prélevées sur le Programme C414, fonction 01, nature 45411 ;
- de m'autoriser à signer les conventions de délégation de maîtrise d'ouvrage correspondantes, pour les programmes de travaux figurant au rapport ;
- de m'autoriser à solliciter des subventions auprès de nos partenaires financiers et à les affecter aux programmes exposés dans le rapport ; les recettes seront recouvrées au programme C414 ;
- d'approuver et de programmer les 3 nouveaux dossiers d'aides aux collectivités et aux établissements publics locaux figurant à l'Annexe 2, pour un montant de subvention de 70 165 € et d'affecter les AP correspondantes. Les montants des aides départementales seront prélevés au programme C214, chapitre 204, fonction 61, nature 204142 ;
- de lever la déchéance et d'approuver la prorogation des aides jusqu'au 31 décembre 2012 pour le dossier de renaturation présenté par le Syndicat Mixte de l'Ill (ARC11128).

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER

Année de programmation	Passage en CP	Programme d'intervention
2012	18/10/2012	Programme rivières

Direction de l'Environnement et Cadre de Vie Service Aménagement des Rivières
--

Autorisation de programme	
BP 2012	4 500 000,00 €
Modification des AP en DM1	
Modification des AP en DM2	
Autorisation de programme votée	4 500 000,00 €

Total des opérations adoptées précédemment	3 624 100,00 €
4 nouvelle(s) opération(s) pour un montant global de	542 000,00 €
Avancement du programme 2012	93%

Appellation du Maître d'Ouvrage	Montant du programme
SI Dollerbaëchlein	203 500,00 € TTC
SIVOM de Mulhouse	131 500 € TTC
SMARL (Largue)	15 000 € TTC
Durmenach	192 000,00 € TTC

Liste des travaux prévus pour information - Montant prévisionnel

Code opération	Libellé de l'opération	Appellation du Maître d'Ouvrage	Montant prévisionnel
2012/1596	Renaturation du Niesbach	Durmenach	192 000,00 € TTC
2012/1591	WITTENHEIM: Zones de rejets végétalisée	SIVOM de Mulhouse	131 500,00 €.TTC
2012/1590	SEPOIS LE BAS : reprise du seuil du collègue	SMARL (Largue)	15 000,00 €.TTC
2012/1589	WITTENHEIM : méandrage du Dollerbaechlein au niveau du parc de loisirs	SI Dollerbaëchlein	203 500,00 €.TTC

ANNEXE 2

Service Aménagement des Rivières

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU 18 OCTOBRE 2012

Aménagements de rivières de 4ème ordre PROGRAMME 2012

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
ARC11197	LAUTENBACH Travaux de protection contre les phénomènes érosifs de 3 Thalweg	41 850,00	40%	16 740,00
ARC11200	S.I. DOLLERBAECHLEIN Renaturation du Dollerbaechlein à WITTENHEIM - étude d'incidence au titre de la loi sur l'eau	6 375,00	60%	3 825,00
ARC11203	SIVOM DE L'AGGLOMERATION MULHOUSIENNE Réalisation d'un bassin de rétention rue du Borrberg à ZILLISHEIM	124 000,00	40%	49 600,00
			Total	70 165,00